

■ **TEMENOS SUISSE SA**, à Genève, CH-660-0304986-5, prestations de services dans le domaine de l'informatique, etc. (FOSC du 09.05.2007, p. 8). La clause statutaire relative à la reprise de biens envisagée à la constitution est abrogée conformément à l'article 628, al. 4 CO. Nouveaux statuts du 05.07.2007.
Journal no 9387 du 18.07.2007
(04039132 / CH-660.0.304.986-5)